

Remboursement de dépenses - Présentation à des congrès pour étudiants ou stagiaires postdoctoraux

Le remboursement de dépenses est un transfert d'argent au compte de votre superviseur(e). Il sera accordé une fois le rapport de dépenses traité.

Conditions de participation :

- Être inscrit(e) comme membre du Centre.
- Être co-supervisé(e) par deux membres du Centre dont au moins un(e) régulier(ère).
- Avoir fait une présentation orale ou par affiche.

	Maîtrise	Doctorat	Postdoctorat
Montant	400 \$	400 \$	800 \$
Admissibilité	1 fois pendant le programme d'étude	2 fois pendant le programme d'étude	1 fois / année

Pour postuler, transmettre à e4m@fsg.ulaval.ca :

- Formulaire ci-dessous.
- Rapport de dépenses et son numéro (inscrit dans le titre du courriel de confirmation du Service des finances).
- Nom de la personne traitant les remboursements dans votre département.
- Page titre de la présentation, la présentation complète ou l'affiche qui sera publiée sur le site web du Centre E4m.
- Résumé en vidéo de votre présentation d'environ 1-3 min qui sera publiée sur le site web du Centre E4m.

Remboursement de dépenses – Présentation à des congrès pour étudiant(e)s ou stagiaires postdoctoraux

Votre nom :

Noms des personnes qui vous supervisent :

Titre de votre projet :

Nom de l'événement :

Date et lieu :

Signature :

Date :

